

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, **qu'il y aura une rencontre du Comité de Démolition le mardi 20 décembre 2022 à la Mairie.**

Au cours de cette réunion, le Comité de Démolition doit statuer sur la demande de démolition du bâtiment suivant:

BÂTIMENT PRINCIPAL CONCERNÉ:

ADRESSE VISÉE : 88, RANG ST-RÉGIS

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur les lots 3 571 699 et 3 571 700 dont l'adresse civique est le 88, rang St-Régis, à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Madame Maryse Scola et de Monsieur Maxime Martel.

OPPOSITION

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la date de publication ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition à la greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité par écrit à l'adresse courriel suivante : **dg@sra.quebec,** au plus tard, lundi 12 décembre 2022.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan ce 1^{er} jour du mois de décembre 2022.

(Original signé)

Marie-Josée Masson
Directrice générale et greffière-trésorière